



## Projet éolien de Molagnies

Compte-rendu de l'atelier de concertation  
n°2

**CUBICO**

27 avril 2022

**mazars**

## Sommaire

<b>Sommaire</b> .....	2
<b>1. Introduction</b> .....	3
<b>2. Les participants à l'événement</b> .....	4
<b>3. Synthèse des échanges</b> .....	7
<b>A. L'objet de la réunion</b> .....	7
<b>B. Le projet éolien de Molagnies</b> .....	8
1. Les caractéristiques du projet .....	8
2. Les caractéristiques des projets éoliens en général .....	9
3. L'approbation d'un projet éolien .....	10
4. L'étude des vents .....	12
5. L'étude acoustique .....	13
6. L'étude écologique .....	14
7. L'étude paysagère .....	15
<b>C. Retour sur les réflexions de l'atelier n°1</b> .....	17
<b>4. Prochaines étapes de la concertation</b> .....	18
<b>5. Annexes</b> .....	19

## 1. Introduction

Le projet du parc éolien de Molagnies a été initié en 2018, après une délibération favorable du conseil municipal, pour lancer les études de faisabilité. Par la suite, afin d'associer au mieux le parc éolien aux projets de la commune et à ses acteurs, Cubico a fait le choix d'initier une démarche de concertation, accompagné du cabinet Mazars, spécialiste en la matière.

Ce deuxième **atelier de concertation** ouvert à tous, donne suite à un premier atelier au cours duquel le nom du projet et ses mesures d'accompagnement avaient commencé à être co-construites. Ce nouvel atelier s'est tenu le **27 avril 2022** de 18h30 à 20h30, dans la salle communale de la Mairie de Molagnies.

Cet atelier de concertation poursuit **3 objectifs** :

- Présenter les premiers résultats des études,
- Revenir sur les réflexions de l'atelier de concertation n°1,
- Poursuivre la co-construction.

Vous trouverez ci-après la synthèse des échanges de cet atelier, structurée par thématiques, retranscrivant les remarques, questions, et propositions émises par les participants, ainsi que les réponses apportées par la société Cubico. Ce compte-rendu est disponible sur la plateforme participative du projet : [www.projeteolien-molagnies.fr](http://www.projeteolien-molagnies.fr).

## 2. Les participants à l'événement

La réunion du 27 avril a rassemblé **53 personnes** dont 44 inscrits. Voici le détail des participants.

### **Riverains et riveraines de la commune de Molagnies :**

- Eric ALLARD, habitant de Molagnies
- Patricia ALLARD, habitante de Molagnies
- Chantal BRUYER, conseillère municipale de Molagnies
- Nathalie DAVRANCHES, conseillère municipale de Molagnies
- Nadège DEGRUMELLE, conseillère municipale de Molagnies
- Jean-Claude DUBOSC, habitant de Molagnies
- Christian DUCROCQ, Maire de Molagnies
- M. FREROT, habitant de Molagnies
- Micheline FREROT, habitante de Molagnies
- Micheline LAMBILOTTE, conseillère municipale de Molagnies
- Béatrice LANGEVIN, conseillère municipale de Molagnies
- M. LANGEVIN, habitant de Molagnies
- Damien LELEU, habitant de Molagnies
- Daniel MAUNOURY, habitant de Molagnies
- Julien NOPPE, habitant de Molagnies
- Sébastien ROSCOUT, habitant de Molagnies
- M. TERLICOQ, habitant de Molagnies
- Gerard VILLARD, habitant de Molagnies

### **Riverains et riveraines de la commune de Saint-Quentin-des-Prés :**

- François ADELEU, habitant Saint-Quentin-des-Prés
- Joëlle BISKUP, habitante de Saint-Quentin-des-Prés
- André BOULOUIS, habitant de Saint-Quentin-des-Prés
- Régis GRENIER, habitant de Saint-Quentin-des-Prés
- Vincent GRIFFON, habitant de Saint-Quentin-des-Prés
- Alain LANCIEN, habitant de Saint-Quentin-des-Prés
- Jean-Pierre LEFEVRE, Maire de Saint-Quentin-des-Prés

- Nicolas LOFFOT, habitant de Saint-Quentin-des-Prés
- Stéphanie MERLE, habitante de Saint-Quentin-des-Prés
- Françoise MERLE, habitante de Saint-Quentin-des-Prés
- Alain MORAND, habitant de Saint-Quentin-des-Prés
- Mme. MORAND, habitante de Saint-Quentin des Prés
- Yannick ROGER, habitant de Saint-Quentin-des-Prés
- Mme. ROYER, habitante de Saint-Quentin-des-Prés
- M. ROYER, habitant de Saint-Quentin-des-Prés

#### **Riverains et riveraines de la commune de Gournay-en-Bray :**

- Gérard DESHAYES, habitant de Gournay-en-Bray
- Laurent DESHAYES, habitant de Gournay-en-Bray

#### **Riverains et riveraines de la commune de Bazancourt :**

- Mme HAUDIQUERT, Maire de Bazancourt
- Jacques ALBERTINI, habitant de Bazancourt
- Mme. BIGINI, habitante de Bazancourt
- M. BLANQUART, membre d'association
- M. HAETIQUERT, habitant de Bazancourt

#### **Riverains et riveraines de la commune de Bouricourt :**

- M. FRASCONE, habitant de Bouricourt

#### **Riverains et riveraines de la commune de Hécourt :**

- Gilles VELU, habitant de Hécourt

#### **Riverains et riveraines de la commune de Gancourt Saint-Etienne :**

- Jean-Luc KRZOS, habitant de Gancourt Saint-Etienne

#### **Journaliste à l'Eclaireur :**

- Lionel FROISSART, journaliste

## **Equipe concertation Mazars :**

- Camille BARROT, consultante
- Enzo QUENESCOURT, consultant
- Charline VIALLE, cheffe de projet

## **Equipe Cubico :**

- Mehvish AHMED, stagiaire
- Edouard BEAUGRAND, responsable de la zone Est
- Maxime LOUAGE, chef de projet

## 3. Synthèse des échanges

### A. L'objet de la réunion

La zone d'étude du projet éolien, développé par la société **Cubico**, s'étend sur les parcelles de la commune de **Molagnies**. Le projet a été initié en 2018 par les premiers échanges avec les communes (Molagnies, Gancourt-Saint-Etienne et Saint-Quentin-des-Prés). La commune de Molagnies ayant été, à ce jour, la seule commune ayant délibéré favorablement pour les études de faisabilité du projet, le projet et sa démarche de concertation se concentre sur cette commune.

Les études environnementale, paysagère et des vents ont été lancées au printemps et à l'hiver 2021. L'étude acoustique a débuté en mars 2022. Quant à la démarche de concertation, celle-ci s'est approfondie depuis février 2022, notamment par la réalisation de deux comités à destination des élus, d'un premier atelier de concertation et la diffusion de deux lettres d'information. Le cabinet Mazars, spécialisé en concertation, accompagne Cubico dans cette démarche.

Ce **deuxième atelier de concertation, du 27 avril 2022, ouvert à tous**, donne suite aux précédents événements. Il s'agit toujours d'informer et de dialoguer avec les habitants du territoire, et également d'approfondir et de préciser la co-construction qui a débuté, notamment à propos des mesures d'accompagnement du projet.

Après un mot d'accueil et la présentation des équipes de Cubico et Mazars, l'état d'avancement des études a été exposé, avec une large place laissée aux échanges. A la fin de l'atelier, un moment a été consacré à la co-construction, avec un travail de priorisation et de définition des mesures d'accompagnement.

Pour une lecture rapide des résultats des études, nous vous invitons à consulter le support de présentation, disponible sur le site internet du projet, [ici](#).

## B. Le projet éolien de Molagnies

Maxime LOUAGE, chef de projet, a tout d'abord rappelé à l'assemblée la Zone d'Implantation du Projet (ZIP) ainsi que des chiffres clés prévisionnels du projet et son calendrier. L'équipe de Cubico a ensuite présenté les différentes études d'impacts réalisées, à savoir :

- L'étude des vents,
- L'étude acoustique,
- L'étude écologique,
- L'étude paysagère.

Les éléments présentés durant cette séquence (méthodologie, objectifs et premiers résultats) sont disponibles sur le support de présentation [ici](#).

S'en est suivi un **temps d'échange** où les participants ont pu exprimer leurs remarques et poser des questions, retranscrites ci-dessous.

### 1. Les caractéristiques du projet

**Question :** « *Quelle est la hauteur du mât de mesure ?* »

Réponse : Il mesure 100m de haut.

**Question :** « *Combien rapporte une éolienne au propriétaire du terrain sur lequel elle se construit ?* »

Réponse : Cubico n'a juridiquement pas le droit de divulguer cette information. Les promesses de bail pour la location des terrains sont encadrées par des contrats contraignant juridiquement, notamment sur ce point.

**Question :** « *Combien de propriétaires ont-ils donné leur accord pour louer leur terrain ?* »

Réponse : Il y en a environ 5.

**Question :** « *Savez-vous où seront les éoliennes ?* »

Réponse : Pour l'instant la trame d'implantation définitive n'a pas été fixée. Nous attendons les résultats des études pour la définir.

**Question :** « *Quelle est l'influence du projet sur l'évolution des prix de l'immobilier ?* »

Réponse : La valeur d'un bien immobilier dépend de nombreux critères. Certains critères relèvent d'un caractère subjectif, et la présence d'éoliennes peut être considérée comme tel : certaines personnes vont apprécier ou non.

Retenons néanmoins ce chiffre : 76% des riverains de communes accueillant un parc éolien à moins de 5km en ont une image positive (Harris Interactive, 2021).

Ainsi, si certaines études relèvent l'existence d'un impact lors de la phase chantier, aucune étude ne démontre, à date, l'existence d'un lien entre la variation d'un bien immobilier et la présence d'un parc éolien, en phase d'exploitation. Une étude de l'association Climat Energie Environnement, financée par l'Ademe, portant sur le territoire du Pas-de-Calais, conclut à une



absence de lien entre valeur immobilière et présence d'un parc éolien. D'autres études on fait le même constat aux Etats-Unis (Hoen, 2016).

Une étude très attendue de l'ADEME sur le sujet sera divulguée prochainement. Nous vous invitons à la lire à l'avenir, comme nous le ferons pour en savoir plus.

Sources :

- [Les Français et l'énergie éolienne](#), Harris Interactive, 2021
- [Evaluation de l'impact de l'énergie éolienne sur les biens immobiliers, contexte du nord-pas de calais](#), Climat Energie Environnement, 2010
- Éoliennes, commodités et désaménités : une étude des impacts de la valeur des maisons dans le Massachusetts, Hoen, 2016
- <https://fee.asso.fr/comprendre/desintox/eolien-et-immobilier/>

**Question : « Quelle sera la distance entre les éoliennes ? »**

Réponse : La distance entre les éoliennes dépendra du nombre de machines et de leurs tailles. Nous menons cette démarche d'information bien en amont de la finalisation du projet, en conséquence nous n'avons pas encore de réponse précise à vous donner à ce sujet.

Néanmoins, pour des raisons techniques les éoliennes doivent avoir un espacement d'environ 3 à 5 fois le diamètre, soit environ 400m.

**Question : « Quelle sera la distance aux habitations ? »**

Réponse : L'implantation définitive n'étant pas connue, il serait prématuré de vous donner une réponse précise, qui risquerait de changer. La loi impose une distance minimale de 500m aux habitations, et nous cherchons à éloigner les éoliennes encore au-delà.

**Question : « Où serait situé le poste source ? »**

Réponse : Il serait situé à Gournay-en-Bray.

## 2. Les caractéristiques des projets éoliens en général

**Question : « Que fait-on des éoliennes en fin de vie ? »**

Réponse : Près de 90% de la masse d'une éolienne se recycle. Les parties métalliques ont une valeur marchande conséquente, et le béton armé, concassé, peut facilement être valorisé dans le secteur de la construction.

Dans un passé proche, les pales étaient plus difficiles à recycler, mais elles étaient néanmoins régulièrement broyées et valorisées comme combustibles ou utilisées dans la fabrication de mobilier urbain notamment (parc de jeux pour enfants, bancs ...). Mais très récemment, l'IRT Jules Verne et les membres du consortium du projet ZEBRA (Zero wastE Blade ReseArch) ont annoncé la réalisation du premier prototype d'une pale d'éolienne recyclable. Cela laisse donc à penser que des éoliennes 100% recyclables seront disponibles dans un avenir proche ! Cliquez sur ce [lien](#) pour en apprendre plus.

**Question : « Quelle est la durée de vie des éoliennes ? »**

Réponse : Selon l'Agence De l'Environnement Et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), la durée de vie moyenne d'une éolienne est estimée à 20 ans. Néanmoins, celle-ci peut s'étendre jusqu'à 25 ou 30 ans selon les constructeurs et avec une bonne maintenance du parc.

**Question : « Les câbles se trouvent sous les champs ou le long des routes ? »**

Réponse : Les câbles sont enterrés de l'éolienne au poste de livraison du parc, soit dans les champs pour une partie mais en privilégiant le long des routes. Puis, ces câbles vont du poste de livraison au poste source, en passant le long des routes.

**Question : « Qu'en est-il du financement du démantèlement, notamment dans l'éventualité de la faillite de l'exploitant ? Les propriétaires peuvent-ils assumer le coût du démantèlement des éoliennes ? »**

Réponse : Conformément à l'article R.515-106 du Code de l'environnement et à l'arrêté du 26 août 2011 dans sa version modifiée du 22 juin 2020 précisant les modalités s'appliquant aux parcs éoliens, les opérations de démantèlement et de remise en état du site sont aujourd'hui parfaitement connues et encadrées par la loi. Celles-ci sont à la charge de l'exploitant du parc éolien.

Selon la loi, en aucun cas le démantèlement ne peut être à la charge du propriétaire du terrain, de l'exploitant agricole de la parcelle ou de la commune.

Lors de la construction d'un parc, la loi oblige ainsi le développeur à provisionner le montant du futur démantèlement. Pour chaque éolienne une provision financière de 50 000€ (jusqu'à 2 MW), complétée de 25 000€ par MW supplémentaire, est garantie au moment de la construction du parc pour pallier son futur démantèlement. Du fait de cette provision, même en cas de faillite, le démantèlement est assuré à la charge du développeur.

### 3. L'approbation d'un projet éolien

**Question : « La commune de Molagnies a-t-elle approuvé le projet ? »**

Réponse : Le conseil municipal de Molagnies a délibéré favorablement (sans unanimité) en 2018 pour que Cubico puisse réaliser les études de faisabilité. Il ne s'agit donc pas d'une approbation de Molagnies au projet en tant que tel, celui-ci devant être défini à partir des études de faisabilité.

**Question : « Excepté Molagnies, les communes alentours ont-elles un pouvoir décisionnel dans l'approbation finale du projet éolien ? »**

Réponse : Le pouvoir décisionnel dans l'approbation ou non d'un projet éolien est détenu exclusivement par le préfet. Néanmoins celui-ci s'appuie sur une méthodologie très réglementée, avec l'usage de plusieurs avis fournis par les services de l'Etat, qui évaluent notamment les études présentées dans le dossier d'autorisation environnementale. Il s'appuie également largement sur les résultats de **l'enquête publique**, qui est la seule obligation en ce qui concerne la concertation (Articles L 123-1 à 16 et R 123-1 à 46 du CE). Celle-ci durera **30 jours au minimum** et sera conduite par un Commissaire-enquêteur, nommé par le Tribunal Administratif, qui est indépendant et neutre. L'information à son sujet est réalisée dans un **rayon réglementaire de 6km** autour du site d'implantation du projet. Pendant cette enquête tous les citoyens, donc y compris ceux des communes limitrophes du projet, peuvent

prendre connaissance du dossier et formuler des observations auprès du Commissaire-enquêteur, et dans un registre mis à disposition de la population. A l'issue de l'enquête, après recueillement des observations des citoyens, le **Commissaire-enquêteur émet un avis, pris en compte par le préfet**. Celui-ci peut être favorable, défavorable ou émis avec réserve.

**Question : « La décision du Préfet s'appuie-t-elle sur les positions des maires ? »**

Réponse : L'avis des maires est de plus en plus pris en compte dans la décision du préfet. Ainsi, leur avis est systématiquement demandé lors de l'enquête publique.

De plus, dans le cadre des projets éolien, la loi dite ASAP du 7 décembre 2020, imposent désormais aux développeurs éoliens d'adresser le résumé non technique (RNT) de l'étude d'impact aux maires de la ou des communes d'implantation des éoliennes ainsi que les communes limitrophes, au moins 1 mois avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale. Cette décision permet ainsi de replacer les élus locaux au cœur des projets éolien et de favoriser la concertation et les échanges avec les acteurs locaux en amont de la procédure administrative d'autorisation environnementale.

Plus récemment encore, l'article 82 de la loi Climat et résilience, du 24 août 2021, complète cette disposition en prévoyant une consultation obligatoire du maire avant le lancement d'un projet d'installation d'éoliennes. Le maire a un mois pour délivrer ses observations après l'examen du RNT présenté par le porteur de projet, à la suite d'une délibération du conseil municipal. Après quoi, « le porteur de projet adresse sous un mois une réponse aux observations formulées, en indiquant les évolutions du projet qui sont proposées pour en tenir compte ».

Notons que Cubico est allé beaucoup plus loin que les dispositions légales quant à la concertation et à la consultation, en menant cette démarche dès le début de la réflexion sur le projet, plus d'un an avant le dépôt du dossier d'autorisation environnementale.

**Question : « Les autres communes ont-elles eu leur mot à dire à propos du projet ? »**

Réponse : En 2018, Cubico a consulté les conseils municipaux de Molagnies, Gancourt-Saint-Etienne et Saint-Quentin-des-Prés. Les conseils municipaux de Gancourt-Saint-Etienne et Saint-Quentin-des-Prés ont délibéré défavorablement pour que Cubico réalise les études de faisabilité, à l'inverse de Molagnies. Molagnies devenant ainsi la commune la plus concernée par le projet, c'est sur cette commune que la communication et la concertation s'est concentrée.

Néanmoins, dès l'atelier de concertation n°1, plusieurs des participants nous ont fait part de leur souhait d'intégrer davantage les communes alentours. Il en a été pris acte, en distribuant, à travers un prestataire, la lettre d'information n°2 à Molagnies mais également à ses communes limitrophes, et en invitant à cet atelier l'ensemble des communes.

Par ailleurs, certains d'entre vous nous ont dit ne pas avoir reçu la lettre. Nous invitons ces personnes à vérifier que leur boîte aux lettres ne dispose pas d'un autocollant « Stop Pub », auquel cas notre prestataire ne peut pas assurer leur distribution.

**Question :** « *La situation géographique particulière de Molagnies influence-t-elle l'instruction ?* »

Réponse : En effet, cela nécessite une coordination des services de l'Etat. Nous avons eu un rendez-vous avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Normandie en mars, qui nous a assuré qu'ils travailleront effectivement en lien avec la DREAL des Hauts-de-France sur ce projet.

**Question :** « *Prenez-vous en compte la décision de la communauté de communes ?* »

Réponse : Si la question fait référence à la motion adoptée par le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du pays de Bray, il n'est pas réellement de notre ressort d'en prendre compte, il s'agit plutôt d'une adresse aux services de l'Etat, et surtout au préfet, qui est seul décisionnaire dans l'approbation des projets éoliens.

**Question :** « *Le conseil municipal de Molagnies était-il au courant que l'installation du mât de mesure conduisait à la construction des éoliennes ?* »

Réponse : L'installation du mât de mesure ne conduit pas nécessairement à la construction des éoliennes. Le conseil municipal de Molagnies a accepté à ce jour que Cubico réalise les études de faisabilité sur la commune. Or, les études écologiques et de vents impliquent l'installation d'un mât de mesure pour effectuer les mesures nécessaires.

**Question :** « *Comment le début de l'enquête publique nous sera-t-elle annoncée ?* »

Réponse : L'enquête publique est ouverte par le biais d'un arrêté préfectoral mentionnant : l'objet de l'enquête, sa durée, les lieux et les horaires des permanences, les modalités de participation du public.

Quinze jours avant le début de l'enquête, une information sur l'ouverture d'une enquête doit être affichée (avec de grandes affiches jaunes) et publiée dans les journaux locaux par la préfecture. Les communes concernées, sont chargées d'afficher et de publier cette information.

#### 4. L'étude des vents

**Question :** « *A partir de quand la vitesse de vent est-elle rentable ?* »

Réponse : A partir d'environ 15km/h.

**Question :** « *En pourcentage, combien de temps les éoliennes tournent-elle ?* »

Réponse : Les éoliennes fonctionnent entre 75 et 95 % du temps (ADEME) pour des vitesses comprises entre 14km/h et 90km/h. Le facteur de charge - c'est-à-dire le ratio entre l'énergie que produit une éolienne pendant un an et l'énergie qu'elle aurait produite durant cette période si elle avait constamment fonctionné à puissance nominale - se situe près de 26% (source RTE). Garantir un tel niveau de facteur de charge moyen est un des paramètres importants de la rentabilité d'un projet.

**Question :** « *Qui réalise les études ?* »

Réponse : Il s'agit de bureaux d'études, indépendants et spécialisés. Les études sont vérifiées par les services de l'Etat. S'ils constatent que les études ont été mal réalisées, le projet peut ne pas voir le jour. Il y a donc tout intérêt, y compris pour la société Cubico, à ce que les

bureaux d'études soient bien sélectionnés et réalisent correctement leurs travaux, en toute indépendance, pour éviter ce cas de figure.

**Question : « Est-il possible que des projets éoliens, pour lesquels il y a eu de nombreux investissements initiaux, soit finalement abandonnés à la lumière des résultats des études ? »**

Réponse : Oui bien entendu. Les différentes études révèlent un certain nombre d'enjeux qui peuvent rendre impossible, ou difficile, la réalisation d'un projet. Par exemple, si l'étude des vents révèle des puissances de vents trop peu puissantes et constantes, la rentabilité peut ne pas être assurée. De même, si l'étude écologique révèle un enjeu trop important sur une espèce animale, et qu'il est impossible d'éviter, de réduire ou de compenser l'impact sur celle-ci, alors le projet peut être abandonné. Mais avant d'abandonner le projet, il s'agit d'abord d'appliquer le principe ERC : Eviter (les impacts sur l'environnement en amont), Réduire (les impacts durant le projet), Compenser (les impacts résiduels après évitement et réduction).

**Question : « La rose des vents nous indique un vent sud-ouest. Mais la commune de Molagnies n'est pas dans une position optimale pour bénéficier de ces vents. Cela ne nuira-t-il pas à la production des futures éoliennes ? »**

Réponse : En effet, Molagnies ne dispose pas d'un emplacement pour capter les vents les plus optimaux. Cependant, les avancées technologiques nous permettent néanmoins d'avoir des éoliennes assez productrices et rentables avec ses vents.

## 5. L'étude acoustique

**Question : « Si les éoliennes sont trop bruyantes, le parc pourra-t-il se construire ? »**

Réponse : Si les éoliennes sont trop bruyantes, des bridages seront mis en place pour réduire leur niveau sonore.

**Question : « Pourra-t-on mener une contre-étude ? »**

Réponse : Tout à fait, vous êtes libres de mandater le bureau d'étude de votre choix pour cela.

**Question : « Il y a de nombreux projets éoliens, quel est leur taux de réussite ? »**

Réponse : Difficile de répondre à cette question, un projet à l'étape de prospection pourrait n'avoir que 1% de chance de réussite, et un projet déposé finalement être rejeté après un recours. Plus un projet avance, plus ses chances augmentent. Par exemple, en hauts de France, 69% des mâts déposés en 2019 ont été autorisés (source : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/bilan hdf.pdf>)

**Question : « La topographie influence-t-elle les résultats acoustiques ? »**

Réponse : Les logiciels de simulation de l'étude acoustique prennent en compte la topographie, et l'intègrent donc à leurs résultats.

**Remarque : « Saint-Quentin a les inconvénients du projet, alors que c'est Molagnies qui l'a accepté ! »**

**Remarque :** « J'aimerais que l'on dédie un prochain rendez-vous au sujet de l'économie du projet.

## 6. L'étude écologique

**Question :** « A combien évaluez-vous les morts d'oiseaux dû aux éoliennes ? »

**Réponse :** On observe entre 0,3 et 18,3 oiseaux tués par éolienne et par an. On estime qu'il y a à 8000 éoliennes en France, ce qui conduirait donc à peu près à 100 000 oiseaux tués en France à cause des éoliennes.

Si ce chiffre paraît élevé, il s'agit de le mettre en perspective avec d'autres causes de mortalité. Par exemple :

- L'usage de la voiture tue entre 30 et 75 millions d'oiseaux par an en France,
- Les chats tuent entre 92 et 414 millions d'oiseaux par an en France.

La Ligue de Protection des Oiseaux considère ainsi que les cas de collisions avec un parc éolien sont peu nombreux. Tous les parcs éoliens font par ailleurs l'objet d'un suivi régulier de la mortalité de ces espèces.

Sources :

- [Impact sur la biodiversité](#), Etat des lieux de l'impact des éoliennes sur l'avifaune sauvage, Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).
- Etude des suivis de mortalité réalisés en France de 1997 à 2017 : [Le parc éolien français et ses impacts sur l'avifaune](#), Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).

**Question :** « La présence du parc régional n'est-il pas rédhibitoire pour que le projet se réalise ? »

**Réponse :** Non, les Parcs Naturels Régionaux ne constituent pas nécessairement des enjeux rédhibitoires pour la construction d'éoliennes. En effet, comme le mentionne l'article R333-1, les Parcs naturels régionaux ont pour objet :

- 1° De protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
- 2° De contribuer à l'aménagement du territoire ;
- 3° De contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- 4° De contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- 5° De réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

La construction de projets éoliens répond notamment aux points 2 et 3 de leurs objectifs. La Fédération des Parcs Naturels Régionaux ambitionne ainsi de « parvenir à l'horizon 2040 (plus tôt pour certains Parcs) à un mix énergétique renouvelable équivalent à la consommation énergétique du territoire. » Dans leur déclaration, la Fédération précise que les projets doivent prendre en compte les enjeux spécifiques des différents parcs, ce qui est notamment l'objet de l'étude écologique. Pour lire la déclaration complète, cliquez sur ce [lien](#).

**Question : « Comment allez-vous compenser la baisse de rentabilité des vaches, dont la lactation est affectée par les éoliennes ? »**

Réponse : Le retour d'expérience de plus de 20 ans de parcs en fonctionnement dans le monde entier montre que les éoliennes ne semblent pas avoir d'impact sur les élevages. De manière générale, aucune conséquence sur la santé des animaux n'a été constatée.

Les vaches ne produisent pas moins de lait et la qualité de la viande n'est pas remise en question. S'il existe effectivement quelques cas isolés d'éleveurs ayant porté plainte contre un projet éolien qui serait prétendument à l'origine d'une baisse de la production laitière de leurs animaux, les experts intervenus sur le sujet (vétérinaires, géobiologues, ingénieurs...) ont conclu qu'aucune corrélation entre la présence d'éoliennes et l'apparition de ces phénomènes ne peut être établie. Les rares cas évoqués sont principalement liés à des problèmes sanitaires au sein de l'exploitation ou à des problèmes de mise à la terre. **Nous vous invitons notamment à lire le rapport** produit par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire Alimentaire Nationale (Anses) à ce sujet, en cliquant sur ce [lien](#).

**Remarque : « Il manque des espèces sur les cartes. »**

Réponse : Il s'agit ici d'une présentation de la synthèse de l'étude. L'étude complète sera quant à elle disponible et consultable par tous lors de l'enquête publique.

**Remarque : « J'aimerais que l'on détaille l'étude écologique pour un prochain événement. »**

**Remarque : « Les vents dominants sont des vents Sud-ouest, Molagnies qui est au Sud-ouest de la ZIP subira donc moins d'impacts (notamment acoustique) que les communes situées au Nord-est. »**

## 7. L'étude paysagère

**Question : « Est-ce que sur ce projet, le balisage lumineux sera réduit ? »**

Réponse : Pour l'instant ce n'est pas possible, mais Cubico est en discussion avec l'armée. En effet, le balisage lumineux des éoliennes répond à une obligation réglementaire des services de l'aviation civile et militaire. Les règles applicables en la matière sont définies par l'arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne. Ce balisage s'applique à toutes les éoliennes, indépendamment de la proximité ou non d'enjeux aéronautiques.

[Source Légifrance](#)

Nous travaillons néanmoins sur le sujet avec l'armée pour une adaptation des modalités d'application de ce balisage. Il existe par exemple aujourd'hui des systèmes permettant de n'activer le balisage de nuit que lorsqu'un avion passe à proximité du site (on parle de balisage circonstanciel), ce qui permet naturellement d'atténuer fortement l'impact visuel occasionné. Ce système est déjà en vigueur dans certaines régions allemandes, la réglementation française le permettra peut-être prochainement.

**Question : « La commune de Gerberoy sera-t-elle impactée ? »**

Réponse : Non, l'étude paysagère qui est entamée conclue qu'il n'y a pas de co-visibilité entre Gerberoy et le projet éolien de Molagnies, au regard notamment de la topographie

**Question** : « *L'étude paysagère sera-t-elle accessible en ligne à un moment ?* »

Réponse : Elle sera rendue publique au moment de l'enquête publique.

**Question** : « *Pourquoi le mât de mesure n'est pas visible sur les photomontages ?* »

Réponse : Car les photos datent d'avant la pose du mât. De plus, ces photomontages ont été produit par Cubico en interne, sans que la trame d'implantation des éoliennes ne soit encore définie. Ces premiers photomontages avaient seulement pour vocation de vous donner un premier aperçu de ce à quoi pourrait ressembler le paysage.

A l'avenir nous vous présenterons les photomontages de l'étude paysagère réalisés par le bureau d'étude indépendant en charge, qui seront plus précis et se baseront sur la trame d'implantation définitive.

**Question** : « *Dans les photomontages réalisés prochainement par le bureau d'étude, y'aura-t-il des points de vue depuis les villages ?* »

Réponse : Oui, les photomontages de l'étude paysagère adoptent de nombreux points de vue, y compris depuis les différents villages.

**Remarque** : « *Sur le point de vue n°1, les éoliennes semblent enterrées !* »

Réponse : C'est parce qu'elles se trouvent derrière une butte.



### C. Retour sur les réflexions de l'atelier n°1

Afin de faire suite aux réflexions initiées lors de l'atelier n°1 sur les mesures d'accompagnement, les participants ont ensuite été convié à travailler en sous-groupes. Les deux groupes ont ainsi collectivement priorisé les mesures d'accompagnement en 3 catégories :

- Prioritaire
- Complément
- Abandonné

Voici les résultats :

Thèmes	Propositions Atelier n°1	Retour faisabilité Cubico	Commentaires de Cubico	Priorisation Atelier n°2
Biodiversité	Suivi des chiroptères en exploitation	Oui	Information sur suivi & mesures de suivi spécifiques	Elargir à l'avifaune ●
	Couper l'éclairage la nuit	Oui	Accompagner la mairie sur ces démarches trame noire	
Transition énergétique	Avoir un éclairage « intelligent »	Oui		
	Avoir un éclairage public à LED	Oui		● ● ●
Amélioration du cadre de vie	Enfour les lignes hautes tensions et les lignes téléphoniques	Oui	Sous réserve du gestionnaire de réseau Prioriser les lignes à enfour	●
	Rénover l'église de Molagnies et des communes environnantes	Oui	Gîte chiroptères repérés par le Bureau d'Etude (lien entre rénovation du patrimoine et écologie)	
	Réaliser des travaux d'assainissement	Oui		
	Améliorer les chemins de randonnées sur un large périmètre / Réhabiliter l'ancien chemin qui part du centre-bourg	Oui	A affiner en co-construction (exemples : Création de haies, parcours pédagogique biodiversité & éolien, parcours de santé)	●
	Donner l'accès à une électricité moins chère	Oui	Subvention en volume ou montant par habitant à définir A valider avec un montant, et négociation à mener avec un fournisseur	

Les propositions pour affiner les mesures :

- Elargir le suivi des chiroptères à l'avifaune
- Soutenir l'entretien de la voirie

## 4. Prochaines étapes de la concertation

La lettre d'information n°3 sera distribuée en porte-à-porte courant juin 2022.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter :

Enzo QUENESCOURT (équipe concertation de Mazars)

Par téléphone au 06 61 37 83 72

Par mail : enzo.quenescourt@mazars.fr

Pour continuer à suivre le projet, un site Internet participatif a été mis en place. Retrouvez-le à cette adresse :

**[www.projeteolien-molagnies.fr](http://www.projeteolien-molagnies.fr)**

## 5. Annexes

Photos des Métaplans de la séance

### Vos questions et remarques sur le projet ?

Vous avez eu l'aval de l'État ?

Oui, en 2018 pour faire les études

Combien s'appuie une éolienne au pupuetage du terrain

Cubico a des contrats passés c'est confidentiel

De quelle hauteur fait le mât ?  
de mesure

100 m

Combien de propriétaires ont donné leur accord ?

env. 5

Vous allez au devant des éoliennes ?

Pour l'instant non, on attend les résultats des études

Les autres communes ont-elles un pouvoir décisionnel ?

Le pouvoir décisionnel appartient au PREFET

Le PREFET s'appuie sur les décisions des MAIRES ?

- il se base sur :
1. les études
  2. la technique
  3. les élus
  4. commissaire enquêteur

et d'autres services de l'Etat

Les autres communes ont-elles un mot à dire ?

La communication a vocation à s'élargir

La situation géographique particulière de Normandie influence-t-elle l'orientation

La DREAL Normandie travaillera avec la DREAL des Hauts-de-France

## Vos questions et remarques sur les études ?

**des vents**

À partir de quand la vitesse de vent est rentable ?

4,5 km/s

Si les échelles sont trop bruyantes elles ne constituent pas ?

On les bride

Un autre projet a perdu un permis la Commune n'était pas prêt

PR la Commune ne choisit pas le bureau d'étude ?

ça pourrait être fait, trop tard sur ce projet

Pourrait-on même une contre-étude ?

Oui !

Vous obtenez que des cahiers tournent combien de temps ?

À partir de 15h00 l'échelle tourne toute la nuit 80%

Qui fait les études ?

ce sont des bureaux d'études indépendants et spécialisés

Prenez-vous en compte la décision de la commune de commune ?

les bureaux sont totalement indépendants de Cubico

il y a des contrôles de la DREAL

quel est le taux de réussite ?

Nous n'avons pas ce chiffre

**acoustique**

Est-ce possible que des projets soient arrêtés ?

Si on implémente 1 projet d'autres projets s'y ?

On assume qu'im / de projets va échouer

ce projet correspond à ce que la commune peut accueillir

à quelle fréquence sont réalisées ces études ?

Nous indiquerons sa réponse dans le compte-rendu

Le CM était au courant que le mét conduisant la commune ?

Pas nécessairement le CM a voté oui pas à l'unanimité

**Autres**

Quelle est l'évolution des prix immobiliers avec un projet ?

Après le chantier ça n'a pas d'influence

Pour un prochain RIV quel-Economie

La topographie influence les résultats acoustiques ?

les instruments de mesure le prennent en compte

Molagnies n'est-elle pas moins impactée par la direction des vents ?

En effet, mais c'est la seule commune à avoir appliqué la norme

Saint-Quentin a des inconvénients et pas Molagnies

3

Vos questions et remarques sur les études ?

Quelle sera la distance exacte aux habitations ?

Comment seront acheminés les câbles ?

Quelle est la distance entre les éoliennes ?

l'implantation définitive n'est pas connue, minimum 500 mètres

La distance dépendra du choix des machines, et leur taille

Est-ce que vous êtes les maîtres d'œuvre de ces éoliennes ?

Pas canonique, par la voie départementale

Pour-on avoir une carte dans le CR ? avec les ZNEFF ?

Quelle est la durée de vie des éoliennes ?

que fait-on des éoliennes après la fin de vie ?

Nous ajouterons dans le compte-rendu

Quel que soit le mieux, le projet ne détruira pas rien ?

à 95% recyclable, le reste est réutilisé, ré-utilisé...

en moyenne 25 ans

Il manque des espèces sur les cartes

Il s'agit avant d'en réduire les impacts (ERC)

La loi française est très stricte

Où serait situé le poste source ?

C'est un extrait de l'avis, vous pouvez le consulter en entier

La présence du parc Régional ne bloque pas / est-il vraiment compatible ?

Qu'en est-il du financement du démantèlement ?

Gouernay en Bray

Pour un prochain événement on détaillera l'étude

C'est un enjeu considéré, il s'agit d'intégrer le projet

et si l'exploitant fait faillite ?

Les câbles vont à travers champs au delà des routes

Y'a-t-il des compositions financières pour les nuisances ?

Le propriétaire pourra assurer le coût du démantèlement ?

Nous mettons en place des mesures ERC

Non c'est impossible

Est-ce que sur ce projet là, le balisage lumineux sera redéfini ?

Genbrosy sera impacté dans son paysage ?

Sur le point de vue, elles seraient antérieures

Le changement des visées va modifier le paysage

Nous travaillons sur ce projet avec l'armée

Non, il n'y a pas de co-visibilité

Elles se trouvent derrière une butte

L'étude paysagère sera accessible en ligne ?

Le rendu n'est pas visible sur les photos ?

Pour-on avoir des points de vue depuis les villages ?

Sous quelle forme demandez-vous notre avis ?

Comment compenser la SdR et rentabilité des vaches ?

Elle sera rendue publique au moment de l'enquête publique

Les photos datent d'avant la pose du mât

À l'avenir, dans l'étude paysagère il y'en aura

Des grandes affiches jaunes, notamment en Mainie

Il n'y a pas d'études qui puissent la baisse de rendement

# Projet éolien de Molagnies



## Co-construisons les mesures d'accompagnement

Classez collectivement les mesures d'accompagnement par code couleur :

● Prioritaire ● Complément ○ on abandonne !

Thèmes	Propositions Atelier n°1	Retour faisabilité Cubico	Commentaires de Cubico	Priorisation Atelier n°2
Biodiversité	Suivi des chiroptères en exploitation	Oui	Information sur suivi & mesures de suivi spécifiques	Etagie à l'origine ●
	Couper l'éclairage la nuit	Oui	Accompagner la mairie sur ces démarches trame noire	
Transition énergétique	Avoir un éclairage « intelligent »	Oui		● ● ●
	Avoir un éclairage public à LED	Oui		●
Amélioration du cadre de vie	Entourer les lignes hautes tensions et les lignes téléphoniques	Oui	Sous réserve du gestionnaire de réseau Prioriser les lignes à entourer	
	Rénover l'église de Molagnies et des communes environnantes	Oui	Gîte chiroptères repérés par le Bureau d'Etude (ten entre rénovation du patrimoine et écologie)	
	Réaliser des travaux d'assainissement	Oui		
	Améliorer les chemins de randonnées sur un large périmètre / Réhabiliter l'ancien chemin qui part du centre-bourg	Oui	A affiner en co-construction (exemples : Création de haies, parcours pédagogique biodiversité & éolien, parcours de santé)	●
	Donner l'accès à une électricité moins chère	Oui	Subvention en volume ou montant par habitant à définir A valider avec un montant, et négociation à mener avec un fournisseur	

Pour plus d'informations  
[www.projeteolien-molagnies.fr](http://www.projeteolien-molagnies.fr)

Vos propositions pour affirmer les mesures

Elargir à  
l'avi-faune

Soutenir l'entraide  
à la voirie